



NOTE DE SYNTHÈSE

MÉCANISME RENTABLE POUR LA PARTICIPATION ET LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE

MESSAGES CLÉS

- Des ateliers/réunions de consultation des parties prenantes sont rentables pour les acteurs étatiques et non étatiques pour consulter les parties prenantes au niveau national et régional dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Les questionnaires structurés, les forums de réflexion et les entrevues avec les informateurs clés sont d'autres canaux de consultation des intervenants clés.
- Il est nécessaire d'utiliser une méthode efficace ou une combinaison de méthodes pour consulter des parties prenantes particulières sur un sujet particulier.
- Les approches de consultation des intervenants à faible coût ne sont pas nécessairement rentables en termes de temps utilisé et d'optimisation des ressources, et ne maximisent pas la participation des intervenants.
- Un plan exhaustif de consultation des intervenants est nécessaire pour s'assurer que les intervenants participent effectivement aux consultations et que les contributions légitimes sont documentées.
- Les canaux de consultation virtuels sont essentiels pour les consultations en cas de pandémie, d'épidémie et d'urgence
- Les consultations avec les parties prenantes produisent des résultats portant sur le ou les sujets de préoccupation, mais les structures institutionnelles faibles qui prévalent limitent l'application des recommandations issues des consultations en raison de difficultés logistiques et financières.

CONTEXTE

Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-IBAR) est un bureau technique spécialisé du Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine, chargé de soutenir et de coordonner l'utilisation du bétail, des pêches, de l'aquaculture et de la faune sauvage en tant que ressources pour le bien-être humain et le développement économique dans les États membres de l'Union africaine (UA-EM). Les interventions de l'UA-IBAR dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture sont guidées par le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS). Le PFRS a été conçu pour promouvoir la cohérence des politiques et l'amélioration de la gouvernance de la pêche et de l'aquaculture africaines afin de faciliter le développement durable de la pêche africaine. Il est envisagé de contribuer à accroître et à pérenniser la contribution de la pêche et de l'aquaculture africaines à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des moyens de subsistance et à la création de richesses. Dans le même ordre d'idées, à partir de 2014, l'UA-IBAR a facilité la mise en place de plateformes et de réseaux régionaux et continentaux de pêche et d'aquaculture afin de favoriser la participation et la consultation effectives des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Le Mécanisme de réforme de la pêche en Afrique (MGRA) révisé utilise aussi largement des processus consultatifs axés sur la gestion rationnelle des ressources halieutiques et aquacoles en

Afrique. Conformément au PFRS et à l'AFRM, plusieurs études impliquant des consultations des parties prenantes ont été réalisées et ont fourni d'énormes informations axées sur une gestion rationnelle et cohérente de la pêche en Afrique. Toutefois, les recommandations/résultats des études menées par les États membres de l'Union africaine (UA-EM), les institutions régionales pour le changement de politique ou la réforme de la gouvernance sont mal appliqués. Cette situation a été attribuée à l'inefficacité des processus de consultation des intervenants. Par conséquent, en 2022, l'UA-IBAR a commandé une étude pour élaborer des mécanismes de participation efficace des intervenants et de consultation rentable des intervenants (mobilisation). Cette note de synthèse est basée sur les conclusions d'une étude qui a identifié des mécanismes rentables de consultation des parties prenantes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique et des recommandations d'amélioration. Les informations ont été obtenues à partir des opinions d'acteurs à l'échelle du continent (gouvernements, partenaires de développement et société civile) dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, ainsi que de l'examen de la littérature.

CONTEXTE DE LA CONSULTATION DES INTERVENANTS

La consultation des intervenants consiste à établir des relations constructives et productives à long terme. Une consultation efficace des parties prenantes permet d'identifier et de suivre les tendances, les défis, les préoccupations et les perceptions au fil du temps avec des groupes spécifiques de parties prenantes. Les préoccupations et les commentaires des intervenants sont des sources d'information précieuses qui peuvent être utilisées pour améliorer la conception et les résultats du projet. Une consultation continue assure également l'adhésion des parties prenantes et veille à ce que le projet ne dévie pas des attentes et des besoins de ceux qui s'intéressent à la question. Ainsi, les décisions prises sont fondées sur les points de vue des intervenants et concordent avec ceux qui seront touchés par les mesures. Il permet également aux parties prenantes de se réjouir davantage du résultat, ce qui augmente les chances de réussite de la mise en œuvre du projet. Il est prévu que des mécanismes efficaces de consultation des parties prenantes dans le secteur africain de la pêche et de l'aquaculture conduiront à une utilisation plus rationnelle et à une gestion

plus efficace des ressources halieutiques et aquacoles en Afrique pour la sécurité alimentaire et la création de richesses.

Le niveau d'efficacité d'un processus de consultation des parties prenantes dépend de la sélection des parties prenantes à consulter, de la clarté du sujet ou de la question à discuter et de la garantie d'une participation mutuelle des parties prenantes. Il convient d'examiner attentivement la question afin de choisir l'approche de consultation des parties prenantes à utiliser. L'approche consultative dépendra d'un certain nombre de facteurs. Par exemple, la connaissance qu'a le ou les intervenants du sujet ou de la question préoccupante, la mesure dans laquelle la question de la discussion touche le ou les intervenants, la raison ou le but de la consultation, le niveau d'alphabétisation de l'intervenant cible et son statut social.

MÉCANISMES CONSULTATIFS DES PARTIES PRENANTES UTILISÉS PAR LES ACTEURS ÉTATIQUES ET NON ÉTATIQUES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE

À la suite d'entretiens avec des acteurs étatiques (SA) tels que les directions des pêches et de l'aquaculture (DoFA) et les CER, ainsi qu'avec des acteurs non étatiques (ANE) tels que les réseaux/plates-formes de pêche et d'aquaculture et les partenaires de mise en œuvre de l'UA-IBAR (FAO et AUDA-NEPAD) en janvier-février 2023, il a été noté que les SA et les ANE interagissent avec un éventail de parties prenantes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Les parties prenantes comprennent les communautés de pêcheurs, les pisciculteurs, les acteurs étatiques et non étatiques de la pêche et de l'aquaculture, les institutions universitaires et de recherche, les décideurs politiques, les négociants en poisson, les transformateurs de poisson, les consommateurs de poisson, les fournisseurs d'intrants de la pêche et de l'aquaculture, les fabricants de matériel de pêche et d'aquaculture, l'environnement, les agences, les organismes d'application de la loi, les agences de développement et les organisations intergouvernementales. Ces parties prenantes sont consultées par le DoFA, les CER, les plates-formes/réseaux de pêche, la FAO et AUDA-NEPAD au niveau national/régional pour obtenir des informations en vue de la planification et de la mise en œuvre des réformes visant à améliorer et à soutenir la production halieutique et aquacole en Afrique. Les mécanismes de consultation des

Intervenants les plus couramment utilisés étaient les réunions/ateliers de consultation physique et la communication par courriel (tableaux 1 et 2). Parmi les autres moyens de consultation utilisés, on compte des conférences physiques, des réunions téléphoniques, des réunions virtuelles, des FGD, des KII, des questionnaires structurés, un forum de réflexion, WhatsApp, la formation et Facebook (tableaux 1 et 2). Les réunions/ateliers des parties prenantes, la communication par courrier électronique, les conférences et les réunions virtuelles ont permis à l'UA-IBAR de faciliter la mise en place de plates-formes et de réseaux régionaux et continentaux de coordination des pêches et de l'aquaculture, l'ancrage de certains organismes régionaux des pêches aux CER, et l'élaboration/la révision du cadre politique tel que le PFRS, l'AFRM et d'autres. Certains mécanismes consultatifs sont utilisés de manière complémentaire pour se soutenir mutuellement. Par exemple, les communications par courriel et par téléphone peuvent servir à mobiliser les parties prenantes pour les réunions/ateliers consultatifs. Cependant, le courriel pourrait ne pas être efficace pour les intervenants ayant un faible niveau

d'alphabétisation.

Les mécanismes/canaux de consultation des parties prenantes sont primordiaux et pertinents, et diffèrent dans les approches utilisées pour les appliquer. Ils ont des objectifs, des champs de responsabilité et une portée différents, ainsi que des niveaux d'engagement différents que l'on attend des parties concernées. Par exemple, les approches consultatives qui font intervenir les médias sociaux et les canaux TIC tels que whatsapp, facebook et les sites Web et portails se sont avérées plus attrayantes pour consulter les jeunes, mais pas les parties prenantes âgées.

OPTIONS POUR UNE CONSULTATION ET UNE PARTICIPATION RENTABLES DES PARTIES PRENANTES AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE

À la suite d'une enquête par questionnaire menée de janvier à février 2023 pour recueillir les opinions des autorités de surveillance et des ANE sur les approches rentables pour la participation et la consultation des parties prenantes, des ateliers/réunions de consultation des parties prenantes ont été identifiés comme le mécanisme le plus

Tableau 1: Avis des acteurs étatiques sur les mécanismes/approches de consultation des parties prenantes souvent utilisés dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture

Type de mécanisme/approche de consultation des parties prenantes	Nombre de répondants indiquant que le mécanisme consultatif est souvent utilisé	Pourcentage (%) de répondants indiquant que le mécanisme consultatif est souvent utilisé
1. Réunion consultative physique	19	82.6
2. Atelier consultatif physique	14	60.9
3. Communication par courriel	16	69.6
4. Conférence Physique	6	26.1
5. Réunion virtuelle	9	39.1
6. Discussions en groupes de discussion	9	39.1
7. Forum des groupes de réflexion	1	4.3
8. Whatsapp	6	26.1
9. Formation	11	47.8
10. Entrevues avec des informateurs clés	9	39.1
11. Téléphone	11	47.8
12. Facebook	2	8.7
13. Questionnaires structurés	6	26.1
14. Sites Web	2	8.7
15. Brochures	1	4.3

rentable pour consulter les parties prenantes nationales et régionales dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (Tableau 3). Le rapport coût-efficacité a été considéré comme le coût du temps utilisé dans la consultation et l'optimisation des ressources. La participation effective a été considérée comme l'étendue de la

participation des parties prenantes et le niveau de clarté des réponses des parties prenantes. Bien que les ateliers consultatifs puissent sembler coûteux, la valeur obtenue en vue de la réalisation des résultats escomptés l'emporte sur d'autres considérations relativement importantes. Le rapport coût-efficacité des ateliers/réunions de

Tableau 2 : Opinions des acteurs non étatiques sur les mécanismes de consultation des parties prenantes souvent utilisés par l'UA-IBAR, les plateformes et les réseaux de pêche et d'aquaculture

Type de mécanisme/approche de consultation des parties prenantes	Nombre de répondants indiquant que le mécanisme consultatif est souvent utilisé	Pourcentage (%) de répondants indiquant que le mécanisme consultatif est souvent utilisé
1. Réunion consultative physique	7	63.6
2. Atelier consultatif physique	6	54.6
3. Communication par courriel	5	45.5
4. Conférence Physique	4	36.4
5. Réunion virtuelle	4	36.4
6. Discussions en groupes de discussion	3	27.3
7. Forum des groupes de réflexion	2	18.2
8. Whatsapp	2	18.2
9. Formation	2	18.2
10. Entrevues avec des informateurs clés	1	9.1
11. Facebook	1	9.1

consultation se traduit par leur capacité à faire en sorte que les différentes parties prenantes se réunissent et partagent efficacement leurs expériences, discutent collectivement des questions qui les préoccupent et proposent des solutions. En fin de compte, les consultations aboutissent à des positions convenues d'un commun accord sur le sujet de la discussion, y compris l'obtention de précisions sur les questions litigieuses.

L'étude a également établi que des consultations efficaces pouvaient être menées au moyen de questionnaires structurés et d'entrevues avec des informateurs clés. Le questionnaire structuré nécessite une faible charge cognitive et de réflexion parce qu'il consiste en des questions fermées normalisées, posées dans une séquence définie et que les répondants doivent choisir parmi un ensemble de réponses prédéfinies. Cela rend le remplissage moins long et facile pour les

collecteurs de données de coder et d'analyser les réponses. Pour les consultations nationales et régionales, les questionnaires structurés peuvent être envoyés par courrier électronique ou l'outil Survey Monkey peut être utilisé pour envoyer les questionnaires aux parties prenantes et les recevoir en retour. Le singe arpenteur a l'avantage de faire quelques calculs des données reçues. D'autre part, les KII constituent un bon mécanisme pour identifier les domaines importants qui devraient être intégrés dans les discussions prévues. Il consiste à interviewer des personnes ayant des connaissances ou une expérience particulières de certains aspects qui les intéressent dans le cadre des consultations. Les KII sont utiles pour mener des consultations nationales, régionales et à l'échelle du continent. Elles peuvent être menées par téléphone ou au moyen de réunions virtuelles. La difficulté serait d'avoir accès aux personnes requises pour

Tableau 3 : Opinions des répondants sur le niveau d'efficacité de chaque mécanisme consultatif des parties prenantes utilisé par l'UA-IBAR

Type d'approche consultative	Nombre de répondants indiquant que le mécanisme consultatif garantit une participation effective des parties prenantes	Nombre de répondants indiquant que le mécanisme consultatif est très rentable (rapport coût-efficacité)
1. Réunion consultative	23	14
2. Atelier consultatif	27	18
3. Forum des groupes de réflexion	15	11
4. Conférence	13	11
5. Réunion virtuelle	03	9
6. Téléphone	03	9
7. Questionnaires structurés	16	10
8. Communication par courriel	10	8
9. Discussions en groupe	12	9
10. Entrevues avec des informateurs clés	14	10
11. Site Web/portail en ligne (questions et réponses)	05	07
12. Formation	12	7
13. Whatsapp	02	7
14. Facebook	02	5
15. Visites d'échange	01	0
16. Essais sur le terrain	01	0
18. Blog	03	0
19. Présentation de la recherche	01	1
20. Médias électroniques	02	0
21. Essais à la ferme	01	0
22. Présentations de recherche	01	0
23. Radio	01	0
24. Presse écrite	01	0
25. Médias électroniques	02	0

participer à l'entrevue par téléphone. Les forums de réflexion et les discussions de groupes de discussion ont également été jugés réalisables, car ils font appel à peu de personnes soigneusement choisies et réputées posséder des connaissances spécialisées sur le sujet de la discussion. Cela pourrait se faire dans le cadre de réunions physiques, virtuelles ou hybrides (la fourniture physique et virtuelle s'exécutent simultanément).

Dans des circonstances défavorables, limitées par les pandémies, les épidémies et les ressources limitées (financement), les ateliers de consultation des intervenants physiques pourraient devoir faire participer quelques intervenants représentés par un nombre limité de groupes de travail (GT) ou de groupes de réflexion. Les représentants des

GT peuvent alors cascade et diffuser ou diriger les diverses formes de mécanismes consultatifs vers les régions/pays/réseaux ou plateformes spécifiques dans la dimension de l'Union africaine. Ensuite, pour l'évaluation, le suivi ou la validation, ou le suivi ultérieur au niveau continental (UA), une réunion/conférence virtuelle peut être utilisée. En outre, dans les situations où l'UA IBAR dispose de fonds limités et d'autres moyens logistiques, les ateliers physiques, les réunions, les conférences et les groupes de réflexion pourraient être moins privilégiés que les réunions/événements consultatifs virtuels.

Les expériences de la pandémie de Covid-19, des épidémies et des urgences ont indiqué que l'utilisation de plateformes virtuelles

pourrait réduire le risque d'exposition aux infections et le fardeau des coûts et du temps pour les organisations/institutions de tenir des consultations avec les parties prenantes. Les outils de réunion virtuelle/applications électroniques (applications) les plus couramment utilisés sont skype, zoom, google meet et les équipes Microsoft. Chacune des applications dispose d'une fonctionnalité d'audio HD, de vidéoconférence, de lever la main lorsque vous avez besoin de parler, de désactiver le son, de partager l'écran, d'enregistrer et d'échanger des messages, entre autres. Les applications peuvent être installées sur des ordinateurs portables, des tablettes, des téléphones et/ou des montres, et utilisées pour suivre/tenir des réunions virtuelles.

En cas de futures pandémies, épidémies et situations d'urgence, les approches innovantes suivantes sont proposées pour renforcer les consultations virtuelles des parties prenantes :

- a. Orientez les applications de réunion virtuelle pour qu'elles disposent de la possibilité de traduire/modifier automatiquement le discours des intervenants vers d'autres langues. Cette traduction en temps réel permet de communiquer avec les parties prenantes mondiales.
- b. La suppression automatique du bruit de fond pourrait également être intégrée dans les applications pour supprimer automatiquement les sons distrayants et indésirables.
- c. Prendre des dispositions pour remplacer les arrière-plans distrayants et peu attrayants des participants à la réunion par des paysages plus agréables et plus appréciés.
- d. 360° vidéoconférence pour voir tout le monde autour de la table de réunion/conférence pour créer une sensation/expérience en personne dans la réunion.
- e. Prévoir des commandes vocales pour permettre aux animateurs de réunion et aux participants d'obtenir de l'aide en direct afin d'ajuster les paramètres ou d'activer les fonctionnalités.
- f. Inclure des capacités de reconnaissance des gestes dans les applications pour permettre aux participants d'envoyer des réactions pendant les réunions, à part lever la main.

Afin d'utiliser efficacement les applications pour les réunions virtuelles, il est nécessaire que les parties prenantes soient informées sur la façon de les utiliser/de les parcourir, car les applications présentent certaines différences. Chaque

application dispose de tutoriels pour guider les utilisateurs. Cependant, les consultations virtuelles pourraient ne pas être réalisables pour les intervenants ayant un faible niveau d'alphabétisation. C'est souvent le cas des collectivités locales, qui jouent pourtant un rôle clé dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture.

Les répondants ont fait remarquer que, même si les approches consultatives virtuelles (réunions, ateliers, conférences ou groupes de réflexion) peuvent sembler moins coûteuses que le mécanisme de consultation physique des intervenants, une mauvaise connectivité Internet est souvent un défi et il y a un risque d'inscrire un public moins attentif et moins efficace que les réunions physiques. En dehors de ces défis, les réunions virtuelles semblent appropriées pour les plateformes et les réseaux étant donné que les membres des plateformes se trouvent dans des pays différents et ne se rencontrent pas physiquement régulièrement. La plupart des membres des plateformes et des réseaux ont révélé que le seul moment où ils peuvent se rencontrer physiquement est lorsque l'UA-IBAR les invite à un atelier consultatif des parties prenantes. C'est à ce moment qu'ils créent du temps après les séances de l'atelier pour discuter des questions qui préoccupent leurs plateformes et leurs réseaux.

LIGNES DIRECTRICES POUR UNE CONSULTATION RENTABLE DES PARTIES PRENANTES ET UNE DOCUMENTATION EXACTE ET PRÉSENTATION DES CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES

i. Élaboration du plan de consultation / étape de préparation

La consultation des intervenants est dynamique et peut consister en plusieurs activités de consultation complémentaires. Par conséquent, il est important d'avoir un plan exhaustif pour guider le processus de consultation et faciliter la documentation et la production de rapports exacts sur les contributions des intervenants.

Le plan de consultation des parties prenantes devrait détailler le sujet et le but/objectif de la consultation et l'impact attendu de la consultation. Elle devrait se concentrer sur ces aspects, sur lesquels les parties prenantes peuvent avoir une influence, toutes les parties prenantes ayant la possibilité d'exprimer leur point de vue sur le plan. La participation précoce

des parties prenantes à la définition du sujet de la consultation peut contribuer à garantir la pertinence et l'application des recommandations issues de la consultation. Prévoir suffisamment de temps pour leur permettre de préparer des commentaires et des conseils, afin d'obtenir des commentaires pertinents. Les parties prenantes devraient également être informées à l'avance de la consultation prévue des parties prenantes, de son objectif, de la manière dont elles seront consultées et de ce à quoi elles peuvent s'attendre pendant et après les consultations.

Il est important de procéder à une analyse des parties prenantes afin d'identifier correctement les parties prenantes à consulter ainsi que la meilleure méthode et la meilleure forme de consultation des parties prenantes cibles. Les parties intéressées visées sont celles qui sont susceptibles d'être intéressées par le sujet à aborder dans le cadre de la consultation, et/ou qui seront touchées par le sujet abordé, et qui sont susceptibles d'être en mesure d'influencer les décisions. Faites-le tout en assurant l'égalité des genres et l'inclusion sociale en faisant participer divers groupes. Une campagne de promotion pour les consultations pourrait être menée par le biais de médias ou d'événements spécialisés.

Le plan devrait également préciser où les consultations seront menées de façon rentable, le nombre probable de participants à gérer de façon rentable, la logistique requise et les coûts connexes, les personnes qui faciliteront le processus de consultation et les tâches qui leur seront assignées avant, pendant et après la consultation, et un calendrier pour les consultations (date et heure réalistes pour le processus de consultation). Il est essentiel de fixer des délais réalistes pour les présentations et les discussions. Il est important de tenir compte des pressions saisonnières sur les parties prenantes, par exemple les saisons de fête, les jours fériés, la fin de l'exercice et les périodes de vacances, ainsi que d'autres activités concurrentes (scolarisation des enfants, activités agricoles), etc. En cas d'urgence, il convient d'expliquer pourquoi le délai de consultation est court.

Lorsque les parties prenantes se sentent trop consultées, des demandes ciblées ou groupées pourraient être envisagées pour réduire le fardeau des parties prenantes et améliorer l'efficacité.

ii. Mener des consultations des parties prenantes de manière rentable

L'étude a identifié les ateliers des parties prenantes comme la méthode la plus rentable pour la consultation des parties prenantes. Parmi les autres méthodes de consultation jugées rentables, citons les questionnaires structurés, les groupes de réflexion et les KII.

Afin de mener efficacement les ateliers des parties prenantes (temps consacré et optimisation des ressources), il est important de veiller à ce que :

- a. Il faudrait obtenir le consentement éclairé des parties prenantes pour déterminer si elles sont disposées à participer aux consultations. Les parties prenantes ne devraient pas être forcées de participer ; elles devraient plutôt être convaincues de le faire en les éclairant sur les objectifs et les avantages des consultations.
- b. Les animateurs arrivent tôt sur les lieux pour confirmer que tout ce qui est nécessaire pour l'atelier est en place avant le début du programme/des consultations
- c. Ayez un plan de secours. Par exemple, en cas de défaillance d'une technologie. Par exemple, Internet, ordinateur, disque flash, etc.
- d. Suivre l'ordre du jour de l'atelier qui devrait avoir le but/objectifs de l'atelier et être présenté au début de l'atelier.
- e. Créer une atmosphère participative et fixer des attentes claires au début de l'atelier et préciser si les attentes des participants ne sont pas en dehors des objectifs de la consultation.
- f. Avoir structuré et guidé/animé des discussions avec les intervenants dans des ateliers, des KII et des groupes de réflexion afin de guider les intervenants dans l'atteinte d'un consensus sur le sujet discuté
- g. Les présentations devraient être présentées dans un format et une plateforme faciles à comprendre pour les parties prenantes et par un moyen qui leur permette de consulter de la manière la plus simple possible en fonction de leurs besoins.
- h. Adapter ou modifier l'approche de consultation en fonction des besoins des parties prenantes.
- i. Le langage utilisé doit être simple et compréhensible par les parties prenantes.
- j. Recueillir les commentaires des participants à l'aide de différentes techniques pendant les ateliers/réunions. Par exemple, les techniques créatives de brainstorming utilisent le travail en petits groupes avec des membres présélectionnés et ont des sessions plénières après les discussions de groupe. Veiller à

ce que toutes les parties prenantes aient la possibilité de contribuer.

- k. L'animateur doit communiquer de manière persuasive en utilisant un langage simple, être curieux et poser des questions aux parties prenantes en sondant poliment les questions et non avec des exigences.
- l. Notez les messages non verbaux des participants parce qu'ils transmettent un message sur le fait que les participants sont heureux ou non, par exemple le langage corporel et le ton de la voix.
- m. Recueillir/consigner les commentaires des intervenants. Pour ce faire, il faut écouter efficacement les contributions et les préoccupations des intervenants, comprendre, analyser et saisir ou consigner les préoccupations et les commentaires des intervenants.
- n. **Transparence** : Les facilitateurs ne doivent pas influencer les opinions des parties prenantes et prendre toutes les opinions de bonne foi et utiliser les points de vue des parties prenantes dans la prise de décision. Lorsqu'il n'est pas possible d'intégrer les points de vue des parties prenantes, il convient de les clarifier et de justifier le fait de ne pas les prendre en considération.
- o. **Confidentialité** : les informations confidentielles ne doivent pas être partagées publiquement et, le cas échéant, garder anonyme le fournisseur (par exemple, personne, institution) des informations.
- p. Obtenez les commentaires des intervenants. On peut aussi utiliser des occasions informelles pour obtenir des commentaires, surveiller et examiner le rendement du processus de consultation. Les consultants devraient répondre rapidement aux questions des parties prenantes et manifester leur intérêt pour leur contribution.
- q. Documenter les points de vue des intervenants en utilisant une approche appropriée en utilisant les options ci-dessous :

Convergence : Cette approche consiste à rassembler des idées similaires pour en dégager les principaux aspects à traiter. Une fois qu'une masse critique d'idées des parties prenantes a été atteinte, il pourrait devenir improductif de continuer à recueillir davantage d'idées. L'animateur devrait cesser de recueillir davantage de points de vue des intervenants et se concentrer sur l'évaluation, la comparaison, la catégorisation, le classement et le regroupement des idées qui

ont été recueillies afin de trouver des questions clés, des solutions ou des stratégies à mettre en œuvre. Il est conseillé de ne pas écarter les idées inutilisées car elles peuvent s'avérer utiles comme déclencheurs d'idées lors de futures sessions de consultation.

Vote : Il s'agit d'écrire sur des papillons adhésifs individuels une idée générée lors de la séance de remue-méninges. Ensuite, on laissera à tous les participants le soin de choisir et d'écrire trois ou quatre idées clés sur lesquelles ils estiment qu'il faut intervenir. Les idées les plus courantes sont identifiées et classées en fonction du nombre de votes. D'autres attributs de vote logiques peuvent être inventés. Dans l'ensemble, ce processus permet à chaque membre d'avoir son mot à dire dans la priorisation des idées.

Approche fondée sur les meilleures pratiques : Les parties prenantes consultées décident d'une ou deux idées pour chacune des questions/catégories clés examinées.

L'évaluation et la prise en compte délibérées des idées : Pour ce faire, il faut faire appel à divers états d'esprit afin de faire ressortir une gamme d'interventions possibles sur les idées évaluées. Cela aide à éloigner les intervenants de leur façon de penser et les force à examiner les idées évaluées de multiples points de vue et critères d'évaluation. Cela permet d'éviter les biais dans la prise de décision et d'évaluer les idées sur la base d'une perspective plus globale. Les parties prenantes peuvent alors analyser les différentes idées et identifier objectivement les meilleures et réalisables.

Enregistrements, images et observations : Les principales conclusions des enregistrements, images et observations doivent être documentées avec précision et stockées correctement.

iii. **Communiquer et diffuser les résultats des consultations auprès des intervenants.**

Les conclusions des consultations devraient être communiquées aux parties prenantes visées. Veiller à ce que les parties prenantes qui ont participé au processus de consultation reçoivent une rétroaction sur les résultats des consultations et les informent sur la façon dont les commentaires des parties prenantes seront utilisés dans la prise de décision. L'étape est considérée comme la mesure de responsabilisation des consultations. Il pourrait

être nécessaire d'utiliser toutes les informations relatives aux consultations. Cela comprend les feuilles d'enregistrement (papier et papier), les notes prises, les enregistrements et les photos. Lorsque vous utilisez un site Web ou des plateformes pour publier/fournir des commentaires, utilisez des sites Web/plateformes facilement consultables.

iv. Examiner le processus de consultation / évaluer

L'examen fait partie intégrante du processus global de consultation. Il permet à une organisation d'examiner l'efficacité du processus de consultation et fournit une base pour affiner le processus en vue d'une utilisation future. Une fois le processus de consultation terminé, un examen devrait être effectué. Les résultats devraient être inclus dans le rapport final de consultation. Elle devrait examiner si les objectifs de la consultation ont été atteints, notamment si les méthodes utilisées étaient appropriées aux objectifs et au rapport coût-efficacité du processus de consultation. Il devrait également déterminer les leçons apprises pour éclairer les processus de consultation futurs.

CONCLUSIONS

- Les résultats de cette étude indiquent que les ateliers/réunions physiques des parties prenantes sont les mécanismes les plus couramment utilisés pour consulter les parties prenantes au niveau national et régional dans le secteur de la pêche en Afrique. En outre, les ateliers et réunions des parties prenantes ont été les plus efficaces en termes d'optimisation des ressources, de participation totale des parties prenantes et d'atteinte des objectifs de la consultation. Cela s'explique par le fait que les participants peuvent se livrer à une séance de remue-méninges et s'entendre sur les sujets de préoccupation. Parmi les autres canaux de consultation considérés comme rentables, citons les questionnaires structurés, les groupes de réflexion et les KII.
- Des ateliers/réunions consultatifs, des questionnaires structurés, des KII et des groupes de réflexion ont fourni des informations et des documents de politique utiles pour guider la gestion durable des pêches et de l'aquaculture en Afrique. Toutefois, des difficultés institutionnelles, logistiques et financières empêchent l'UA-EM et les ANE de mettre en œuvre efficacement les résultats des processus consultatifs.

- L'efficacité des ateliers de consultation physique peut être affectée lors de scénarios où il y a des pandémies et des épidémies et où il est dangereux pour les gens de se rassembler ; ou dans des situations d'urgence ; et sous un financement limité pour mettre en œuvre l'atelier.
- La création d'un plan de consultation des intervenants peut aider à s'assurer que les intervenants participent de manière significative et rentable.
- Aucun mécanisme consultatif unique ne suffit en soi. D'autres mécanismes de soutien tels que le courrier électronique, whatsapp, etc. facilitent la planification, la mobilisation des parties prenantes et la tenue / réalisation d'ateliers / réunions consultatifs et d'autres approches consultatives telles que les conférences, les groupes de réflexion, les KII, entre autres.
- En période de pandémie, d'épidémie et d'urgence, les approches consultatives virtuelles deviennent inévitables.
- Les approches de consultation peu coûteuses ne sont pas nécessairement rentables en termes de temps passé, d'optimisation des ressources, de maximisation de la participation des parties prenantes (p. ex. réunions virtuelles).

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

- I. La consultation portait davantage sur les consultations des parties prenantes aux niveaux national, régional et continental. Il est recommandé que de futures études soient menées pour développer des mécanismes rentables de consultation/participation des communautés locales dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les États membres de l'Union africaine. En effet, les communautés de base sont des acteurs clés des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture et jouent un rôle clé dans la sécurité alimentaire rurale.
- II. Les parties prenantes ont noté que les UA-EM, les CER, les RFB et les ANE du secteur de la pêche et de l'aquaculture (au niveau national, régional et continental) ont des défis institutionnels, financiers et logistiques qui affectent leur capacité à mettre en œuvre efficacement les recommandations issues des consultations des parties prenantes. Pour relever ces défis, il est recommandé que les institutions impliquées dans le secteur de la

pêche et de l'aquaculture soient mobilisées pour créer des synergies et des partenariats entre elles afin de compléter leurs efforts mutuels.

III. Lors de la réunion consultative des parties prenantes qui s'est tenue à Naivasha, au Kenya, du 7e au 10 mars 2023, une trentaine de parties prenantes du secteur de la pêche et de l'aquaculture ont été formées sur la manière de faciliter/mener des consultations des parties prenantes en utilisant les approches rentables identifiées dans la consultation. Toutefois, les parties prenantes formées ne représentaient qu'une petite fraction de celles des États membres de l'UA. Il est recommandé qu'un plus grand nombre d'institutions participant aux consultations des intervenants dans le secteur des pêches reçoivent une formation sur les approches rentables pour mener des consultations des intervenants.

IV. Les intervenants qui seront consultés doivent participer à la planification du processus de consultation afin de pouvoir contribuer à l'élaboration des questions ou du questionnaire et, par la suite, il faudrait procéder à un test préalable. Dans le cas de consultations à l'échelle continentale, une réunion virtuelle pourrait être organisée pour discuter du questionnaire avant qu'il ne soit utilisé pour mener l'étude. Cela permettra de s'assurer que le questionnaire est bien conçu pour recueillir des renseignements pertinents, complets, précis et de qualité pour l'étude.

V. Il est nécessaire d'élaborer/mettre à jour des stratégies de communication institutionnelles et de les mettre en œuvre.

RÉFÉRENCE :

- 1. Le Groupe de la Banque mondiale. (2019).** Lignes directrices de la consultation du Groupe de la Banque mondiale. Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale.
- 2. AU-IBAR (2015).** Un guide pour la mise en œuvre du cadre politique et de la stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique. 49 pages.
- 3. AU-IBAR (2021).** Atelier consultatif du Groupe de réflexion virtuel sur le Mécanisme révisé de réforme de la pêche en Afrique.
- 4. AU-IBAR. (2016).** Le Plan d'action décennal de l'Union africaine pour l'aquaculture en Afrique

2016-2025.

- 5. AU-IBAR (2012).** Rapport technique de l'atelier consultatif sur la mise en œuvre du Mécanisme révisé de réforme de la pêche en Afrique.
- 6. AU-IBAR (2017).** Atelier consultatif sur la mise en place d'un réseau continental pour les associations féminines de transformateurs et de commerçants de poisson. 26 pages.
- 7. AU-IBAR (2018).** Rapport de la réunion des plateformes régionales des acteurs non étatiques de la pêche et de l'aquaculture dans les Etats membres de la CEDEAO et en Mauritanie (PANEPAO-WANSAFA). 22 pages.
- 8. AU-IBAR (2021).** Rapport technique de l'atelier sur la mise en place d'une plateforme continentale de coordination des acteurs non étatiques dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.
- 9. AU-IBAR (2021).** Dialogue avec les communautés économiques régionales (CER) sur la mise en œuvre de la phase 2 du projet de gouvernance des pêches (FISHGOV 2). 48 pages.

REMERCIEMENT

Cette note de synthèse est rédigée par l'Institut national de recherche sur les ressources halieutiques et se fonde sur les conclusions d'une étude qui a identifié des mécanismes rentables de consultation des parties prenantes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique grâce au financement de l'Union africaine - Bureau interafricain des ressources animales (IBAR de l'UA).

PRÉPARÉ PAR : Aanyu M, Atukunda G, Tibihika P, Byaruhanga E, Bassa S, Aruho C, Wanda F, Endra A, Guma J, Muhumuza, Tushimirera M, Opio D, Agoe C, Ddungu R, Kakembo T, Namulawa V. et Nkalubo W. (2023), Institut national de recherche sur les ressources halieutiques, Ouganda.

CITATION :

AU-IBAR, 2023. Mécanisme rentable pour la participation et la consultation des parties prenantes au niveau national et régional dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Union africaine - Bureau interafricain pour les ressources animales (AU-IBAR) Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road PO Box 30786-00100 Nairobi, Kenya. Tel : +254 (20) 3674 000 Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342 Email : ibar.office@au-ibar.org Site Internet : www.au-ibar.org